

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 2021-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL DANS LA COUR AVANT DES LOTS DE COIN ET MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 28 mai 2021 par la signature du certificat de conformité à cet effet.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 2 juin 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Massé